

POUR QUI ?

- Un lieu clairement identifié et facilement identifiable pour solliciter une expertise psychiatrique.
- **Dédié aux autorités judiciaires requérantes.**
- Ouvert aux personnes devant bénéficier d'une expertise psychiatrique.

POUR QUOI ?

- Simplifier le recours à l'expertise.
- Apporter une réponse rapide.
- Favoriser le dialogue entre les autorités judiciaires et les Psychiatres experts.
- Renforcer la cohérence entre le choix de l'expert et la mission d'expertise.
- Impliquer les jeunes Psychiatres.



LES HORAIRES

Ouvert du lundi au vendredi
De 08h30 à 17h00

 **05 55 43 13 45**

 **cep@ch-esquirol-limoges.fr**

12, avenue de Naugeat
87000 LIMOGES

www.ch-esquirol-limoges.fr



CENTRE D'EXPERTISE PSYCHIATRIQUE



UN ENGAGEMENT DU CH ESQUIROL

- Un lieu dédié à la disposition
 - des experts
 - des magistrats
 - des usagers
- Un secrétariat spécifique pour
 - centraliser les demandes
 - gérer les expertises (organisation, suivi...)
- Respect des obligations légales en matière de classement et d'archivage des expertises.

LE CENTRE D'EXPERTISE PSYCHIATRIQUE

- Fédère les compétences et organise les missions d'expertise.
- Favorise l'implication des jeunes psychiatres par tutorat des experts inscrits.
- Assure un lien structuré Santé Justice.

LES AVANTAGES



Une simplification
des démarches



Un lieu dédié



Un numéro unique



Une gestion des flux optimale



Des missions d'expertise
facilitées

